

Événements rapportables en vertu de la réglementation REGDOC-3.1.1 de la Commission canadienne de sûreté nucléaire

Tableau trimestriel

Hydro-Québec diffuse proactivement sur son site Web un tableau trimestriel des événements rapportables en vertu du document d'application de la réglementation REGDOC-3.1.1¹ de la Commission canadienne de sûreté nucléaire intitulé *Rapports à soumettre par les exploitants de centrales nucléaires*.

Si vous avez des questions sur les événements listés, contactez Mme Véronique Trépanier sur la ligne Info-Projets Centre-du-Québec-Mauricie au 1 866 388-1978 ou par courriel à projets.mauricie-centreduquebec@hydro.qc.ca.

Du 1^{er} janvier au 31 mars 2017

Numéro d'événement	Titre
2017-01	Puisard du laboratoire de radioprotection

Du 1^{er} avril au 30 juin 2017

Numéro d'événement	Titre
s/o	s/o

Du 1^{er} juillet au 30 septembre 2017

Numéro d'événement	Titre
2017-02	Règles de radioprotection
2017-03	Composition minimum de la brigade incendie

¹ Depuis le 8 juin 2015, le REGDOC-3.1.1 remplace la norme S-99, *Rapports à soumettre par les exploitants de centrales nucléaires*, publiée en 2003.